

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 avril 2021

L'an deux mil vingt, le 16 avril à 19h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALVES Pierrette, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. M. MOURLON Gérard, M. LECUYER Lionel, Mme LORANS Florine, M. FONTENIL Michel, M. RENARD Alexis, M. GRENAT Claude, Mme BAGNAUD Marie-Claude

Absents : Mme GUILBERT Sarah, M. FAVIER Bernard,

Mme GOURDY Agnès a été élue secrétaire

A - Compte rendu des décisions

N°2021– 04 du 9 mars 2021 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 11 mars jusqu'au 16 mars 2021 inclus, pour une durée de 26 heures, à raison de 6 heures 30 par jour (de 8h30 à 15h00 les jeudi 11, vendredi 12, lundi 15 et mardi 16 mars).

N°2021– 05 du 18 mars 2021 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 18 mars jusqu'au 9 avril 2021 inclus, pour une durée de 86,50 heures, à raison de 6 heures 30 par jour (de 8h30 à 15h00).

N°2021 – 06 du 26 mars 2021 : Demande de subvention « Plan de Relance » ministère de l'éducation nationale – Equipement informatique école

CONSIDERANT le projet d'équipement informatique de l'école,

CONSIDERANT pour ce faire la nécessité de faire appel à un prestataire informatique pour la fourniture et l'installation du matériel pour un montant estimatif de 8 690,00 € TTC,

CONSIDERANT l'existence du dispositif « Plan de Relance » porté par le ministère de l'éducation nationale, permettant un financement de projet à hauteur de 70 % des dépenses TTC.

DECIDE : De solliciter pour cette opération une subvention « Plan de Relance » d'un montant de 5 128,50 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Equipement	8 233,00 € TTC	Plan de Relance (70 %)	4 900,00 €
Services et ressources	457,00 € TTC	Plan de relance (50 %)	228,50 €
Coût total	8 690,00 € TTC	Autofinancement Commune	3 561,50 €

B – ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL :

1 . Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les chapitres sont exacts.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2. Synthèse des Comptes administratifs et AFFECTATIONS DE RESULTATS :

BUDGET FUNERAIRE

Synthèse du Compte Administratif 2020

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		230,43				230,43
Opérations de l'exercice	1 496,28	1 552,00			1 496,28	1 552,00
TOTAUX	1 496,28	1 782,43			1 496,28	1 782,43
Résultats de clôture		286,15				286,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 496,28	1 782,43			1 496,28	1 782,43
RESULTATS DEFINITIFS		286,15				286,15

Affectation du résultat

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	286,15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 552,00 - 1 496,28)	55,72
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	230,43
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	286,15
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

BUDGET ASSAINISSEMENT

Synthèse du Compte Administratif 2020

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 145,36		43 350,21		46 495,57
Opérations de l'exercice	13 662,17	12 202,37	9 548,80	12 235,00	23 210,97	24 437,37
TOTAUX	13 662,17	15 347,73	9 548,80	55 585,21	23 210,97	70 932,94
Résultats de clôture		1 685,56		46 036,41		47 721,97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 662,17	15 347,73	9 548,80	55 585,21	23 210,97	70 932,94
RESULTATS DEFINITIFS		1 685,56		46 036,41		47 721,97

Affectation du résultat

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	1 685,56
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (12 202.37 - 13 662.17)	-1 459,80
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	3 145,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	46 036,41
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (12 235.00 - 9 548.80)	2 686,20
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	43 350,21
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	46 036,41

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	1 685,56
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

BUDGET PRINCIPAL

Synthèse du Compte Administratif 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		213 885,56		517 278,20		731 163,76
Opérations de l'exercice	525 708,46	739 577,23	388 702,71	321 182,87	914 411,17	1 060 760,10
TOTAUX	525 708,46	953 462,79	388 702,71	838 461,07	914 411,17	1 791 923,86
Résultats de clôture		427 754,33		449 758,36		877 512,69
Restes à réaliser			875 818,44	927 734,00	875 818,44	927 734,00
TOTAUX CUMULES	525 708,46	953 462,79	1 264 521,15	1 766 195,07	1 790 229,61	2 719 657,86
RESULTATS DEFINITIFS		427 754,33		501 673,92		929 428,25

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	427 754,33
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (739 577.23 - 525 708.46)	213 868,77
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	213 885,56
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	449 758,36
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (321 182.87 - 388 702.71)	-67 519,84
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	517 278,20
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (927 734.00 - 875 818.44)	51 915,56
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	501 673,92

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	427 754,33
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

3. VOTE DES TAUX : ACCEPTATION ETAT 1259

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal l'état 1259 - état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Afin de conserver les ressources de la Commune, l'Adjointe propose de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 20.48 % au taux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	12.65%	33.13%
Taxe foncière sur non bâti	57.10%	57.10%

4. VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2021

- **BUDGET FUNERAIRE 2021**

Madame l'adjointe rappelle que le budget funéraire a été travaillé au préalable.

Celui-ci s'établit :

- ✚ Fonctionnement :
 - . Dépenses : 3286.15 €
 - . Recettes : 3286.15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 comme arrêté ci-dessus.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Madame l'adjointe rappelle que le budget assainissement a été travaillé au préalable.

Celui-ci s'établit :

- ✚ Fonctionnement : 14 596.00 €
 - . Recettes : 14 596.00 €
- ✚ Investissement :

- . Dépenses : 58 341.41 €
- . Recettes : 58 341.41 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 comme arrêté ci-dessus.

- **BUDGET PRINCIPAL 2021**

Madame l'adjointe rappelle que le budget principal a été travaillé au préalable.

Celui-ci s'établit :

- ✚ Fonctionnement :
 - . Dépenses : 1 182 717,31 €
 - . Recettes : 1 182 717,31 €
- ✚ Investissement :
 - . Dépenses : 1 977 542,36 €
 - . Recettes : 1 977 542,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 comme arrêté ci-dessus.

5. QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Croissement des chaussées est dangereux avec la maison qui s'est écroulée
- Enrobé à voir pour route d'accès à Maison Gourdy A,
- Trous à boucher Jouhet et Courtine
- Mare de Gandichoux, bois à récupérer : voir Alias,
- Relancer les propriétaires de la voiture qui est en panne sur la place depuis plusieurs semaines,
- Voir problème terrain ULM (arbres à tailler ?)

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

- ❖ Jeudi 22 avril 18h00 : Commission Menu en mairie
- ❖ Mardi 27 avril 9h30 : AG CLIC en Visio
- ❖ Mardi 11 mai 14h00 : Réunion SIRB

COMMISSIONS

Voirie, assainissement : Les travaux prévus en 2021 débuteront à partir de septembre,

Bâtiments communaux : Les travaux des cloches dans l'église sont terminés. Il sera nécessaire de réunir la commission pour faire le point sur les tarifs de location (notamment pour la salle des fêtes).

Vie communale : Balisage du chemin du temple à programmer

SYNDICATS

SIRB : Budget voté

SICTOM : Budget Voté – Achat de composteur possible pour 25/30 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Vote du budget, pas de hausse de prévue

Prochaine réunion : le 28 mai à 19h00